

WP/RC10.R7 ERADICATION DU PALUDISME

Le Comité régional,

Ayant étudié le rapport du Directeur régional sur le programme d'éradication du paludisme dans la Région du Pacifique occidental,¹

1. PREND NOTE avec inquiétude :

1) que le vecteur principal des Philippines, Anophèles minimus flavirostris, a acquis une résistance à la diéldrine;

2) qu'une évaluation plus poussée effectuée dans divers pays a révélé que la transmission du paludisme se produisait à nouveau dans des régions où l'on croyait qu'elle avait été éliminée;

3) que l'appel du Directeur général en vue de contributions au Compte spécial pour l'Eradication du Paludisme n'avait pas reçu l'accueil escompté et que le succès du programme antipaludique dépend surtout des contributions nationales;

2. PRIE instamment les gouvernements Membres qui exécutent des campagnes d'éradication du paludisme :

1) de veiller à ce que du personnel, des moyens financiers et du matériel soient mis à la disposition du programme;

2) d'évaluer avec précision les progrès des campagnes pour s'assurer que des mesures immédiates soient prises pour neutraliser tous faits inattendus qui pourraient surgir et entraver l'exécution de la campagne;

3. INVITE le Directeur régional :

1) à informer les gouvernements sur tout nouveau cas de résistance enregistré dans la Région;

- 2) à faire parvenir aux gouvernements le plus rapidement possible des renseignements sur les expériences faites lors d'essais avec du sel médicamenteux;
 - 3) à prendre dès que possible des dispositions budgétaires pour mettre sur pied un programme de formation en paludisme pour des stagiaires en provenance de pays de langue française;
 - 4) à recueillir et à diffuser tous les renseignements possibles sur les répercussions économiques du programme d'éradication du paludisme.
4. APPELLE L'ATTENTION des gouvernements sur le fait que le thème de la prochaine Journée mondiale de la Santé était "Eradication du Paludisme - un défi au monde" offrant ainsi l'occasion de stimuler les contributions pour le Compte spécial pour l'Eradication du Paludisme; et
5. INVITE les gouvernements à déployer tous les efforts possibles pour contribuer au Compte spécial pour l'Eradication du Paludisme.

